



CM 2021-12-02/11 AP/CP Construction d'un bâtiment associatif

Monsieur Le Maire,

Utiliser cette procédure est une très bonne chose, cela paraît même indispensable.

Ce qui nous préoccupe davantage c'est d'investir 1,3 millions d'euros alors que nous n'avons pas les finances pour ; même si nous vous l'accordons ce doter de bâtiments associatifs serait un plus mais ce n'est pas vital.

Vous allez me dire que vous avez recours à l'emprunt et qu'il serait dommage de s'en priver vu que les taux sont au plus bas. Que La Métropole nous octroie une subvention de 150 000 € et que grâce à la dotation de compensation du FCTVA nous n'aurons pas à supporter le montant de tva qui nous sera facturé. Mais aujourd'hui le reste à charge reste important.

Est-il possible d'en savoir plus sur les autres subventions que vous demandez ?